

## Compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2016

Date de convocation : 05/04/2016

L'an deux mille seize le quatorze du mois de avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

**ETAIENT PRESENTS** : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - PERROCHEAU - MOREAU - SARDIN - DUPUY - JACQUELIN - MABIT - DELAGE - BUNA - CHAPT -PESTRE

**ETAIENT ABSENTS** : Mme BOUCHER

Séverine BOUCHER donne pouvoir à Nicole MANIERE.

Nombre total de conseillers : 15  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers absents : 1

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Approbation et vote des comptes de gestion 2015 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station-service
- Approbation et vote des comptes administratifs 2015 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station-service
- Affectation des résultats 2015
- Vote des taux d'imposition 2016
- Vote des budgets primitifs 2016 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois
- détermination durée des amortissements de la chaufferie bois
- Avenant n°1 convention entretien réseaux d'assainissement
- Stationnements réservés handicapés
- Questions diverses :

M. CHAPT a fait part de ses questions au Maire au préalable de la séance du Conseil.

Monsieur el Maire fait rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Plan de financement et demande de subvention pour travaux de consolidation de La Chapelle
- Plan de financement et demandes de subventions pour mise aux normes plafonds coupe-feu dans Centre Culturel.

Désignation d'un secrétaire de séance : Arlette DELAGE

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 25/02/2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Vote Pour : 11 - Abstention : 0 - contre : 1

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 15/03/2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Vote Pour : 11 - Abstention : 0 - contre : 0

Arrivée d'Eric BUNA

- Approbation et vote des comptes de gestion 2015 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station service

Budget Commune

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

Budget assainissement

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

Budget lotissement du Petit Mairat

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

Budget chaufferie bois

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

Budget station-service

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

Le conseil municipal :

- après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- Approbation et vote des comptes administratifs 2015 : commune, assainissement, lotissement du Petit Mairat, chaufferie bois, station-service.

Lecture des montants réalisés par chapitre pour le budget de la commune et les budgets annexes assainissement, station-service, lotissement du Petit Mairat et chaufferie bois.

Monsieur le Maire présente et donne des explications sur les chapitres importants du compte administratif de la commune.

### Pour le fonctionnement :

Les recettes sont restées au même niveau que 2014 (à 1000€ près).

Les dotations ont moins baissé que prévu : 2.5%. Cette baisse est compensée par l'augmentation des recettes fiscales. Les petites communes sont moins touchées par la baisse des dotations d'état que les plus importantes.

Les charges de personnel ont baissé de 16813€ soit 8.5%, en raison du départ à la retraite de Jean-Yves, de la fin du poste de la bibliothèque.

L'emploi d'avenir de Romaric coûte 4800€ à l'année.

En comparaison avec les communes de notre catégorie démographique, les recettes et les charges pour la commune sont supérieures en valeur par habitant (Recettes 1055 contre 815-Dépenses 731 contre 669).

Une ligne importante est les contingents. Il s'agit des cotisations SIVOS et SIVM (paiement du remboursement TVA au département) soit 194 €/hab pour 54 €/hab de moyenne.

Toutefois la capacité d'autofinancement brute de la commune est supérieure à la moyenne (325 €/hab contre 152 €/hab).

### Pour les investissements :

L'année 2015 est une année blanche en investissement.

La commune a rénové les installations existantes dont l'appartement de la poste.

La réfection de la route du petit Mairat n'a pu se faire pour des problèmes de délais avec le cabinet Delaire.

Nous avons consommé environ 57000€ en investissement.

En 2016, il est prévu le commencement de différents travaux qui seront présentés dans le budget primitif. Ce qui n'a pu être réalisé en 2015 sera fait. Il faudra obtenir le maximum de subventions et le reste sera autofinancé.

Le ratio encourageant est l'encours des dettes bancaires et assimilées /Capacité d'Autofinancement, il est plus faible que la moyenne : 1,57 contre 2.51.

Monsieur le Maire sort. M. BOURNIER est désigné Président de séance, il fait procéder au vote.

#### Budget Commune

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Pour : 13

#### Budget assainissement

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Pour : 13

#### Budget lotissement du Petit Mairat

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Pour : 13

#### Budget chaufferie bois

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Pour : 13

#### Budget station-service

Nombre de suffrages exprimés : 13 - Pour : 13

- **Affectation des résultats**

**Budget Assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	-8 789,11 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	+3 348,76 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	-5 440,35 €

**Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	+ 74 353,47 €	
Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0	0	0
Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (F)	0 €
2°) - le déficit (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	- 5440,35 €

**Budget Commune**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	232 386,03 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	348 003,42 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	580 389,45 €
---	--------------

#### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-183 243,74 €
---	---------------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
6 596,96 €	0	0

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	-189 840,70 €
---	---------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (F)	189 840,70 €
---	--------------

2°) - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	390 548,75 €
--	--------------

#### Budget Station-Service

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	0,00 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	-0,20 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	-0,20 €

#### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	0,00 €
---	--------

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0,00 €	0	0

Besoin de financement à la section d'investt (E = C + D)	0,00 €
--	--------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» (F)	0 €
2°) - le déficit (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	-0,20 €

### Budget Lotissement du Petit Mairat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	-73,03 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	-73,03 €

#### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	56 780,71 €	
Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0,00 €	0	0
Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés» (F)	0 €
2°) - le déficit (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « déficit de fonctionnement reporté »	-73,03 €

## Budget Chaufferie

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

### **Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	3 908,50 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	9 441,04 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	13 349,54 €

### **Section d'Investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-9 489,94 €	
Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Soldes des restes à réaliser : (D)
0,00 €	0	0
Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	9 489,94 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (F)	9489,94 €
2°) - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	3 859,60 €

### **- Vote des taux d'imposition année 2016**

Monsieur le Maire explique que si le conseil municipal choisit de conserver la base et les taux d'imposition constant, la commune percevra un montant de taxes foncières et habitations et compensations sensiblement similaire à l'année précédente (diminution de 1300 €).

La diminution des taux d'imposition de 1 point entrainerait une diminution de recettes d'environ 3000 € pour la commune. De l'autre côté, le contribuable aurait une baisse d'impôts d'en moyenne 3 € par foyer fiscal. Par ailleurs, le calcul des dotations de l'Etat prend en compte les taux d'imposition. Une diminution des taux engendrerait une diminution des dotations pour la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de conserver les taux constants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité les taux d'imposition suivants :

- Taxe habitation : 18.67 %
- Taxe foncière (bâti) : 27.84 %
- Taxe foncière (non bâti) : 104.15 %
- C.F.E. : 26.62 %

- **Budgets primitifs 2016**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les budgets seront votés au chapitre.

**Budget primitif 2016 Commune**

FONCTIONNEMENT DEPENSES en €		FONCTIONNEMENT RECETTES en €	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	238 320,00	002 Excédent antérieur reporté	390 548,75
012 CHARGES DE PERSONNEL	231 700,00	013-attenuation charges-	12 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0,00	042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00
022 DEPENSES IMPREVUES	7 500,00	70 PRODUITS DES SERVICES	0,00
023 VIREMENT de la sect fct A LA SECT. D'INV.	348 185,75	73 IMPOTS ET TAXES	306 067,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	309 738,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	200 762,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	35 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	19 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000,00
6875 Provisions	12 000,00		
73 * IMPOTS ET TAXES (FNGIR)	1 886,00		
<b>TOTAL Fonctionnement dépenses</b>	<b>1 059 353,75</b>	<b>TOTAL Fonctionnement recettes</b>	<b>1 059 353,75</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES en €	RAR	Prévu	INVESTISSEMENT RECETTES en €
001 Déficit antérieur reporté		183 243,74	021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.
020 DEPENSES IMPREVUES			348 185,75
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS
16 EMPRUNTS ET DETTES		28 000,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS
FDAC 2016		40 000,00	15112 -Provisions pour litiges
280 TRAVAUX VOIRIE		45 000,00	1641 EMPRUNT
242-2157 SIGNALÉTIQUE		5 000,00	327 EGLISE
283 REMISE AUX NORMES C.C.		7 000,00	<b>TOTAL Investissement recettes</b>
296 AMENAGEMENT VVF		30 000,00	<b>567 599,45</b>
299-2313 AMENAGEMENT LOCAL TECHNIQUE		7 000,00	
305 MAISON CHAMBONNAUD		35 000,00	
312-2183 ORDINATEUR		1 500,00	
315-2313 ACCES HANDICAPE		1 500,00	
316 MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	200,00	3 000,00	
321 CHAUFF C CULTUREL		3 000,00	
325-2188 GUIRLANDES NOEL		1 000,00	
326 EMBELLISSEMENT BOURG		4 000,00	
327-2313 EGLISE	6 396,96	4 000,00	
332-2313 PONT PUYGORAND		20 000,00	
333 RESERVE FONCIERE		15 000,00	
334-2313 CHAPELLE		14 000,00	
337-2184 EQUIPEMENTS BIBLI		500,00	

300-2188 JEUX plein air		5 000,00
338-2312 TERRAIN TENNIS		8 000,00
287-2188 MATERIEL C CULT		1 000,00
339-2158 CAGE FOURRIERE		500,00
340-21578 REVERBERES SOLAIRES		1 000,00
341-2313 AMENAGEMENT CENTRE-BOURG		87 758,75
342-2031 NUMEROTATION		10 000,00
<b>TOTAL Investissement dépenses</b>	<b>6 596,96</b>	<b>561 002,49</b>

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

#### Budget primitif 2016 Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif.

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

#### Budget primitif 2016 Lotissement du petit Mairat

Monsieur le Maire présente le budget primitif. Aucune vente de terrain n'est prévue en 2015.

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

#### Budget primitif 2016 Chaufferie-Bois

Monsieur le Maire présente le budget primitif.

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

#### Budget primitif 2016 Station service

Suite à un reliquat de TVA de 0.20 €, il y a lieu de faire un budget primitif afin de régulariser cette opération. Le budget sera en suite clos définitivement.

Nombre de suffrages exprimés : 14 - Pour : 14

### - Attribution des subventions année 2016

Le Maire propose de procéder à l'attribution des subventions année 2016 selon la répartition suivante :

<b>Nom de l'organisme / associations</b>	<b>Montant en euros</b>
Anciens combattants	300
CAUE	61
Société de Chasse	240
Comité d'animation	450
Football Club Haute-Charente	1000
Groupement Ennemis Ragondins	100
Com Com Pourné Hérisson	1000
Ted 16	250
Chambre des Métiers	301
Association Bibliothèque	3000
Détente et Loisirs	450
CRCATB Cinéma	150
Office de Tourisme	50
Croix-rouge	100
Collège (voyage scolaire)	260
<b>Total</b>	<b>7 712 €</b>

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Adoption de la durée des amortissements de la chaufferie bois - Budget Chaufferie

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire rappelle que le budget chaufferie bois est géré en M4 (services publics locaux industriels et commerciaux). L'immobilisation « chaufferie bois » doit donc être amortie. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Monsieur le maire propose d'amortir la chaufferie bois sur 30 ans à compter du 1er janvier 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la durée d'amortissement proposée.

- Avenant à la convention pour l'entretien du réseau d'assainissement et le nettoyage du poste de relevage.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de signer un avenant à la convention pour l'entretien du réseau d'assainissement et le nettoyage du poste de relevage, signée avec la SAUR le 24 décembre 2012, pour prendre en compte qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le nettoyage des bacs à graisses de la MARPA et de l'école ne sera plus pris en charge par la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

- Travaux pour mesure de conservation de la Chapelle de Laudonie

Le Maire expose que, suite à l'expertise du CAUE, il est nécessaire de prévoir des mesures d'urgence pour sécuriser et conserver l'édifice. Il propose d'effectuer des travaux selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Ressources	En €
Fourniture et pose tirant métallique, percement et mise en place des reins voûtés au niveau du contrefort	1860,00	<b>Subventions :</b> . CCHC	930,00
		<b>Autofinancement</b>	930,00
Total des dépenses	1860	Total des ressources	1860

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le dossier de réparation de la chapelle par l'entreprise CHAUVET Patrice 16440 MOUTHIERS/BOEME

- approuve le plan de financement pour un montant total de travaux de 1860 € HT (2 232 € TTC) financé par une subvention de la Communauté de Communes Haute-Charente à hauteur de 50 % soit 930 € et par la commune pour le solde.
- Sollicite une subvention auprès de la CCHC dans le cadre de l'Aide aux Communes.

- Travaux pour mise aux normes au Centre Culturel des plafonds des locaux de stockage

Le Maire expose que, dans le cadre des normes de sécurité, la commission de sécurité de l'arrondissement de Confolens, lors de sa visite du 14/10/2015 au centre culturel, a prescrit d'isoler les locaux de stockage par un plafond coupe-feu. Afin donc d'améliorer la sécurité de la salle, Monsieur le Maire souhaite mettre en place cette mesure : fourniture et pose d'un plafond coupe-feu sur 50m<sup>2</sup> dans les locaux de stockage (de chaque côté de la scène).

2 entreprises ont réalisé un devis pour ces travaux. Monsieur le Maire propose d'effectuer les travaux selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Ressources	En €
fourniture et pose d'un plafond coupe-feu sur 50m <sup>2</sup> dans les locaux de stockage, ponçage des joints et peinture	4 002,93	<b>Subventions :</b> . Département . CCHC	. 800,59 1 601,17
		<b>Autofinancement</b>	1 601,17
<b>Total des dépenses</b>	<b>4002,93</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>4002,93</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la mise en œuvre de travaux de mise aux normes des plafonds coupe-feu au Centre Culturel,
- approuve le plan de financement pour un montant total de travaux de 4002,93 € HT (4803,52 € TTC) financé par une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20 % soit 800,59 €, une subvention de la Communauté de Communes Haute-Charente à hauteur de 40 % soit 1601,17 € et par la commune pour le solde.
- Sollicite une subvention auprès de la CCHC dans le cadre de l'Aide aux Communes et une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides pour les bâtiments publics.

- Création de places de stationnement réservé aux handicapés

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté municipal fixant les emplacements de stationnement réservé aux handicapés rue Laugérias n°16 au niveau du cabinet médical.

Il sera entrepris des travaux pour accéder au trottoir devant le cabinet dentaire (mise en place d'un bateau) Une bande jaune interdiction de stationner sera peinte au niveau du n°12 rue laugierias pour dégager le carrefour avec la route de Tournepiche.

- Questions diverses

M. CHAPT a fait part de ses questions. Monsieur le Maire répond à l'ensemble de ses questions.

Séance levée à 22h45

Le Maire  
Jean-Marc TRAPATEAU



